



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 29 novembre 2022

Spatial – Engagement de la France à ne pas conduire d’essais de missiles antisatellites destructifs à ascension directe

La première Commission de l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en octobre 2022, une résolution historique appelant tous les États à s’engager à ne pas conduire d’essais de missiles antisatellites destructifs à ascension directe (DA-ASAT). Coparrainée par la France et adoptée par une très large majorité, cette résolution représente une étape importante en faveur de la préservation d’un environnement spatial sûr et stable.

La France n’a jamais procédé à de tels essais qu’elle considère déstabilisateurs et irresponsables. Ils sont à l’origine de nombreux débris qui peuvent entraîner de graves conséquences sur la sécurité et la sûreté spatiales, en particulier en compromettant l’intégrité des satellites en orbite.

La France prend formellement l’engagement de ne pas conduire des essais de missiles antisatellites destructifs à ascension directe.

Elle apporte tout son soutien à cette nouvelle norme de comportement responsable et à son universalisation, dans le cadre multilatéral des Nations Unies.

La France continuera à œuvrer avec l’ensemble des États volontaires pour renforcer la confiance et la transparence entre tous les acteurs dans l’espace.

Contact media :

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l’information et
à la communication de la défense

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15